

Ensemble tout est possible

2020, fut plus que jamais l'année de toutes les mobilisations. Grâce à la générosité des particuliers, des associations, des fondations, et des entreprises, les établissements ont pu relever le défi de la crise sanitaire et des confinements successifs. Mais aussi continuer à embellir le quotidien et faire rêver les personnes accueillies... Merci à tous !



Développer l'accès de tous au numérique

La crise sanitaire a mis un coup d'accélérateur au déploiement des solutions numériques. Parfois par nécessité de communication et pour d'autre dans la poursuite d'un plan d'innovation, mais pour tous poussé par la générosité des donateurs. La Maison d'accueil spécialisée Marie-Rose Harion à Strasbourg a ainsi bénéficié d'un don de tablettes numériques de la Fondation Orange. Ce don a permis de renforcer et de multiplier les contacts avec les familles. Au même titre qu'à Andlau, Colmar, Cernay ou encore Oderen, les professionnels des établissements de l'Association ont été accompagnés dans la mise en service et l'utilisation de ces tablettes.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a lui aussi contribué au développement du numérique avec une dotation exceptionnelle d'ordinateurs portables et de tablettes, notamment à l'Institut des aveugles de Still et à l'Institution Saint-Joseph de Strasbourg. Le développement des outils numériques dans les pratiques en complémentarité des accompagnements, est un axe fort pour l'Association qui développe l'utilisation des

robots comme Nao et Leka notamment dans la prise en charge de l'autisme. Le rotary club et l'association Semeurs d'étoiles se mobilisent en ce sens.

Améliorer le quotidien

Afin d'apporter davantage de précision dans le dépistage initial de la déficience visuelle et de rendre la lecture et l'écriture accessibles aux personnes accueillies, le Centre Louis Braille au Site du Neuhof a acquis un matériel de réfraction portable ainsi qu'un large panel de loupes simples et électroniques grâce à des dons. L'orthoptiste basse vision de l'établissement peut ainsi affiner ses évaluations et mener des séances d'apprentissage pour développer les moyens de compensation. Les personnes peuvent essayer ces nouveaux outils et gagner en autonomie au quotidien.

Pouvoir bouger et faire du sport en hiver quand les lieux d'activités sont fermés a été compliqué pour tous. Un appel à la générosité entendu par la salle de sport de Wittenheim a permis d'offrir deux vélos elliptiques au foyer de vie de l'Institut Saint-André. Grâce à cela, les résidents peuvent quand ils le souhaitent se changer les idées tout en dépensant quelques calories.

Se cultiver, rire et s'amuser

Des associations, des fondations, ou encore des centres sociaux et culturels interviennent dans les établissements d'Adèle de Glaubitz de manière ponctuelle ou récurrente. Les projets sont nombreux, diversifiés et gratuits pour les bénéficiaires, une autre manière de donner en offrant des moments divertissants. A l'instar de l'Espace culturel Django au Neuhof, qui propose régulièrement des activités aux différents établissements du Site du Neuhof : cours de danse, cinéma, théâtre, concert ou encore performance artistique.

Dans le même registre, l'Association Tôt ou Tard qui intervient sur toute l'Alsace et propose des places de musées, de concerts ou encore de spectacles. L'association PAT' à SEL (Partage animations pour tous à systèmes d'échanges locaux), découverte pendant le confinement grâce à ses « visio-concert-confiné » a notamment permis aux résidents du foyer pour travailleurs handicapés de l'Institut Saint-Joseph de passer des après-midis en chanson.



Faire un don : des avantages fiscaux

À but non lucratif, l'Association Adèle de Glaubitz réalise une mission reconnue d'intérêt général. Les dons versés peuvent donc vous faire bénéficier d'avantages fiscaux avec différentes réductions d'impôts. Ils sont ainsi déductibles de :

- l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %* du montant du don, dans la limite de 20 %* du revenu imposable pour les particuliers ;
- l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pour les entreprises à hauteur de 60 %* du montant du don et dans la limite d'un plafond de 5 %* du chiffre d'affaires annuel, l'excédent pouvant être reporté sur les cinq années suivantes ;
- l'IFI, dans la limite de 75 %* du montant du don, jusqu'à 50 000 € par an.

À réception de votre don, l'Association Adèle de Glaubitz vous adresse un reçu fiscal destiné à votre prochaine déclaration.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 03 88 21 19 80 ou par mail à l'adresse suivante dg@glaubitz.fr.

* Valeurs selon la réglementation en vigueur actuellement

Faire un don même le plus modeste, pour les personnes accueillies, c'est leur donner le pouvoir de faire des choix personnels ou collectifs, d'être et de faire comme tout le monde. Merci pour eux !